



**RAPPORT
D'ACTIVITÉ**

2023-2024,
un écosystème
mutualiste en
pleine mutation

ASSEMBLÉE
générale

10 octobre 2024

SOMMAIRE

UN CONTEXTE PARTICULIÈREMENT INSTABLE

- Côté politique, une situation complexe dont l'avenir est incertain...
- ... et dont les contraintes budgétaires ...
- ... risquent d'impacter la Fonction publique, trop souvent considérée comme une variable d'ajustement budgétaire !
- Côté réforme de la PSC dans la Fonction publique, le bouleversement est bien en marche

UNE MFP PLUS QUE JAMAIS ENGAGÉE EN FAVEUR DES PERSONNELS DES SERVICES PUBLICS ... ET PRÊTE AU CHANGEMENT AVEC TROIS CHANTIERS

- CHANTIER 1 : Le suivi de la réforme de la PSC dans la Fonction publique
- CHANTIER 2 : Une organisation agile et adaptée aux mutations de ses métiers ... avec l'appui dynamique des militants du réseau
- CHANTIER 3 : Une institution qui se prépare aux « changements »

ANNEXES

- Tableau des premiers résultats des appels d'offres ministériels
- Chiffres clés MFP et faits marquants budgétaires 2024
- L'emploi public (dernières données publiées)
- Liste des Délégués Régionaux
- Liste des Administrateurs







EDITO DU PRÉSIDENT



PAROLES, ACTIONS

Hasard du calendrier, notre Assemblée générale se déroulera dans un contexte politique marqué, quelques jours après la nomination du nouveau gouvernement et la déclaration de politique générale du Premier ministre.

Pour autant, à l'heure de la rédaction de cet éditorial, si nous ne disposons que de peu d'éléments tangibles sur la vision des nouveaux dirigeants concernant le service public et le rôle de ses acteurs - sauf à commenter les déclarations sur les perrons ministériels - on peut retenir, cependant, l'un des conseils prodigués par Michel Barnier à destination de ses ministres : « agir plutôt que parler ».

Sur le terrain de la politique, la formule nous convient évidemment pour la méthode, le fond sera évalué après. Elle peut pour l'instant, opportunément, servir de « filtre » de lecture pour ce rapport d'activité, support de nos prochains travaux d'AG.

En retraçant nos temps forts des douze derniers mois, ce document relate, en effet, l'engagement de notre Union et le rôle des femmes et des hommes qui portent son action au quotidien, salariés, militants et dirigeants.

Bien sûr dans un mouvement comme le nôtre, la parole est aussi une action dès lors que la mission d'influence est consubstantielle à notre finalité. Et si des mots ont été écrits, prononcés, répétés à destination de tous nos interlocuteurs, ils n'ont trouvé leur sens, en tant que de besoin, que dans leur déclinaison active et la démarche militante.

Notre écosystème mutualiste est en pleine mutation et nous devons en permanence faire face aux évolutions, apprendre, parfois, à dire et à faire les choses autrement. Mais si l'adaptation est nécessaire, le sens de l'action doit quant à lui rester immuable : agir avec les mutuelles pour les agents publics.

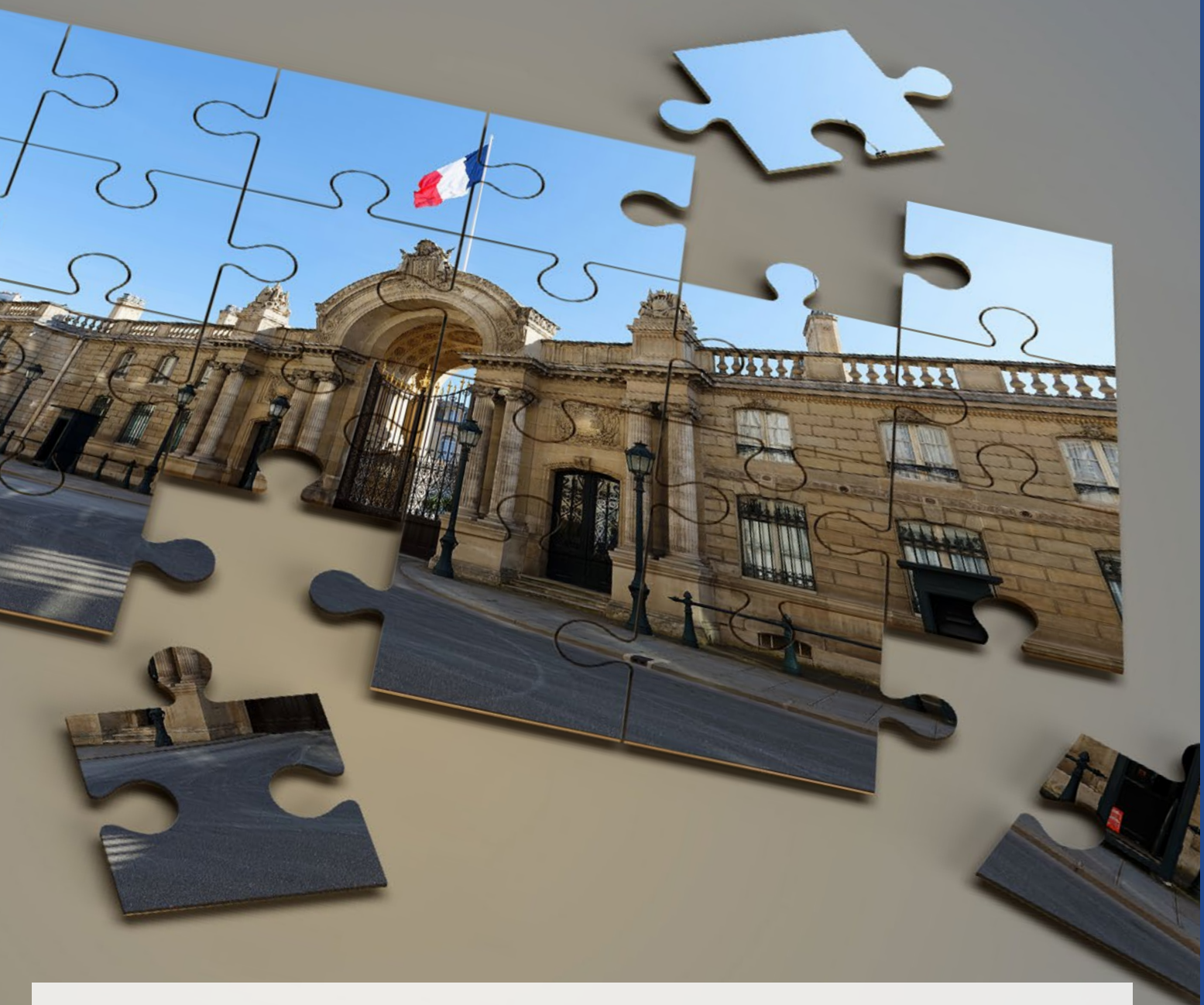
CÔTÉ POLITIQUE ET SOCIAL, UNE SITUATION COMPLEXE DONT **L'AVENIR EST INCERTAIN**



Entre les violences urbaines, le cri d'alarme des Restos du Cœur face à la pauvreté qui gagne du terrain sur fond de forte inflation, la montée de l'antisémitisme suite à l'attaque du Hamas du 7 octobre, les crues historiques dans le Nord et le Pas-de-Calais en novembre, la loi immigration « au parfum d'extrême droite », la passation de pouvoir entre Élisabeth Borne et Gabriel Attal début 2024, la mobilisation très active des agriculteurs, les émeutes en Nouvelle Calédonie, les élections européennes qui se soldent par des législatives anticipées et la dissolution de l'Assemblée nationale, ... **la rétrospective des événements politico-économiques depuis juin 2023 est longue et complexe !**

En cette rentrée 2024, après plus de deux mois sans gouvernement et après la trêve des jeux Olympiques de Paris, **la situation politique de la France passe de complexe à incertaine.**

La nomination de Michel Barnier, ténor historique de la droite, de filiation gaulliste, en tant que chef du gouvernement a, sans surprise, provoqué de nombreuses réactions au sein de la classe politique. Si la gauche a fustigé le choix d'Emmanuel Macron et a d'ores et déjà fait savoir qu'elle déposerait une motion de censure, la droite s'est réjouie de la nomination d'un des siens. Quant au Rassemblement national, il a décidé d'adopter, pour l'heure, une position neutre jusqu'à la déclaration de politique générale avant de se positionner. **Un climat politique très incertain** car le Premier ministre doit composer avec une Assemblée nationale divisée en trois blocs peu enclins aux compromis et risquer de faire face à une motion de censure dès l'ouverture de la session parlementaire ...



POSITIONS DE MICHEL BARNIER SUR LA FONCTION PUBLIQUE ET LE SECTEUR DE LA SANTÉ

Sur la Fonction publique :

■ Lors des primaires de la droite en 2021, Michel Barnier s'est démarqué des autres candidats sur la question des suppressions de postes de fonctionnaires. Aux suppressions, il préférerait clairement les redéploiements d'effectifs visant à améliorer le niveau de qualité du service public « Les Français ne trouvent plus à qui parler : un visage, une voix. À force de numériser tout, on déshumanise tout » précisait-il au Figaro du 6 octobre 2021.

■ Lors de son discours de passation de pouvoirs, le 6 septembre, Michel Barnier a indiqué vouloir faire de "l'accès aux services publics" l'une des priorités de son mandat.

Sur la santé :

■ Michel Barnier indique vouloir faire de la santé une « priorité » sans plus de détail, refusant de se prononcer sur la politique de santé publique qu'il entend mener.

■■■ ET DONT LES CONTRAINTES BUDGÉTAIRES ■■■

Alors même que l'attractivité des métiers publics et du Service public était au cœur des programmes de campagnes des partis politiques aux dernières législatives, l'appel de Bercy à réduire les dépenses publiques risque de balayer bien des promesses !

EXTRAIT DES PROJETS DE CAMPAGNES LÉGISLATIVES 2024 (COMPARATIF LE MONDE DU 27 JUIN 2024)

Parti Renaissance :

Poursuite de la revalorisation salariale des agents publics.

Parti Rassemblement national :

Revalorisation du point d'indice et augmentation des primes ; augmentation des effectifs de police et de gendarmerie.

Parti Nouveau Front Populaire :

Recrutement (rattrapage de postes manquants de fonctionnaires, notamment à l'hôpital public, dans le soin et le médico-social, à l'école publique, dans la justice, et dans les services et agences de l'État) et revalorisation du point d'indice des fonctionnaires à hauteur de 10%.

Parti Les Républicains :

La Fonction publique n'est pas évoquée dans ses 10 projets phares ...



L'ex-Premier ministre Gabriel Attal a remis le 20 août dernier les lettres plafonds aux ministères fixant leur enveloppe de crédits pour 2025. Promesses de revalorisation vite oubliées et austérité budgétaire de mise, le budget 2025 reconduit à l'identique le montant prévu lors du projet de loi de finances pour 2024, soit 492 milliards d'euros. Toutefois, avec une hypothèse d'inflation de 2%, ce budget représente **en réalité une baisse de dépenses publiques de 15 milliards dans le budget de l'État, et de 5 milliards dans le budget de la Sécurité sociale, intégrant de facto de vrais arbitrages politiques et de nature à remettre en cause les investissements nécessaires dans les services publics.**



RISQUENT D'IMPACTER LA FONCTION PUBLIQUE

TROP SOUVENT CONSIDÉRÉE COMME UNE VARIABLE D'AJUSTEMENT BUDGÉTAIRE !

CERTAINS MINISTÈRES DEVRAIENT ÊTRE PLUS TOUCHÉS QUE D'AUTRES

Mais, à date, malgré les critiques de l'opposition sur le manque d'informations budgétaires, les lettres-plafonds ministérielles qui, en temps habituel, sont traditionnellement communiquées au Parlement à la mi-juillet, n'ont pas été publiées. Les « bruits de couloirs » indiquent toutefois :

■ Ministères « préservés » :

- Défense ; Intérieur (maintien des plafonds 2024 avec + 8.500 nouveaux postes entre 2023 et 2027) ;
- Justice (maintien des plafonds 2024 avec + 10 000 ETP sur 2023-2027), Culture et Sports.

■ Ministères « dégraissés » :

- Travail et emploi (- 3 milliards sur un total de 22 milliards dans le budget 2024) ;
- Transition écologique (maintien du budget 2024 mais diminution drastique des crédits accordés à certains programmes tels que le fonds vert ou le fonds d'aide à la décarbonation) ;
- Ministères économiques et financiers (-1,9%, soit -2 600 agents).

(sources : Contexte, Le Monde)

DU CÔTÉ DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Le déficit devrait doubler en 2024, selon des informations révélées par L'Opinion et Le Monde. Sur un an, les dépenses de fonctionnement des collectivités ont bondi de 7 %, de juillet 2023 à juillet 2024, et leurs dépenses totales, en comptant les investissements, atteindraient une hausse de 8,7 %. In fine, le déficit enregistré par les collectivités pourrait dépasser les 10 milliards d'ici la fin de l'exercice budgétaire. Des chiffres transmis par le ministre démissionnaire des Comptes publics aux présidents des commissions des Finances le 28 août, et dont Contexte a eu confirmation. Deux milliards, sur les 15 milliards d'économies programmées par Bercy, étaient attendus de la réduction des dépenses des collectivités. Rappelons toutefois, que contrairement à l'Etat, les collectivités territoriales doivent voter la section de fonctionnement de leur budget en équilibre. Le déficit ne concerne donc que le financement des opérations d'investissement.

Au final, que restera-t-il réellement au service public et à ses agents ?

La promesse d'une revalorisation indiciaire semble bien compromise, les accords sur la santé au travail et la négociation en cours sur la qualité de vie seront-ils maintenus, le dialogue social sera-t-il réaffirmé ... et les engagements des employeurs publics au financement de la protection sociale des personnels seront-ils bien au rendez-vous ? Sans même parler des derniers « bruits de couloir » sur l'augmentation du nombre de jours de carence dans la Fonction publique qui refont surface : les contraintes budgétaires ne peuvent décemment pas se résumer à la réduction des dépenses sur le dos de la solidarité !

Il faudra donc attendre la Déclaration de politique générale du Premier ministre et scruter attentivement les prochains textes budgétaires pour connaître voire infléchir les premiers arbitrages...



CÔTÉ RÉFORME DE LA PSC DANS LA FONCTION PUBLIQUE, **LE BOULEVERSEMENT EST BIEN EN MARCHÉ**

À L'ÉTAT

Les appels d'offres ministériels s'enchaînent mois après mois pour désigner un ou des opérateurs complémentaires santé et/ou prévoyance, chargés de mettre en place les contrats collectifs obligatoires en santé et facultatifs en prévoyance. C'est donc la fin de l'adhésion volontaire, l'un des piliers du modèle de protection sociale mutualiste basé sur la mutualisation des risques santé/prévoyance des agents qu'ils soient actifs ou retraités ... Au final, une fois tous les résultats rendus, ministère par ministère, risque par risque, quels seront les impacts pour les agents et au-delà pour les opérateurs mutualistes historiques ? Les premiers résultats ne sont pas particulièrement encourageants !

DANS LA TERRITORIALE

Si l'accord national du 11 juillet 2023 entre associations d'employeurs et organisations syndicales acte une nette amélioration de la protection sociale des quelque 1,9 million d'agents territoriaux face aux risques de la vie, notamment en prévoyance, le texte appelle une transposition législative et réglementaire pour être pleinement effectif. La réforme Guerini sur la Fonction publique semblait être le véhicule adapté mais son « avortement » en a fermé la voie. A ce jour, la mise en œuvre de cette avancée sociale est reportée dans le temps, faisant fi du dialogue social et du principe de libre administration des collectivités locales ! Au vu du contexte politique et de l'épineuse question budgétaire, quel sera l'avenir de la réforme pour les territoriaux au moment où s'ouvrent les discussions entre employeurs territoriaux et OS sur le volet santé de la PSC ?

DANS L'HOSPITALIÈRE

Les négociations entre établissements de santé et organisations syndicales sont toujours au stade de balbutiements. La réforme peine toujours à démarrer et à franchir les étapes nécessaires à l'élaboration de son cadrage normatif. Certes, les discussions informelles se poursuivent, mais n'aboutissent à aucune prise de décision. Pourtant la mise en œuvre de cette réforme, telle que posée par l'ordonnance de 2021, est prévue au 1er janvier 2026 ...

UNE MFP PLUS QUE JAMAIS ENGAGÉE
EN FAVEUR DES PERSONNELS DES SERVICES
PUBLICS... ET PRÊTE AU CHANGEMENT

3

**CHANTIER
MAJEURS**



LE SUIVI DE LA RÉFORME DE LA PSC

CHANTIER 1

DANS LA FONCTION PUBLIQUE

UNE RÉFORME EN ORDRE DE MARCHE MAIS DES REPORTS DANS LE TEMPS ET DES INIQUITÉS QUI SE CREUSENT ...

La réforme de la Protection Sociale Complémentaire, en cours de déploiement dans la Fonction publique, doit encore relever des défis majeurs : le renforcement de la couverture en santé et en prévoyance des personnels publics, la refonte complète des différents régimes existants, la bonne conduite des négociations avec les Fédérations syndicales, la continuité de couverture aussi bien des actifs que des retraités... sans parler de l'épineuse question budgétaire !

UNE COLLABORATION INTENSIFIÉE AVEC LES FÉDÉRATIONS SYNDICALES DE LA FONCTION PUBLIQUE

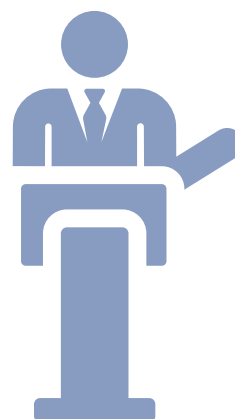
En pleine phase de mise en œuvre de la réforme, la collaboration historique entre la MFP et les syndicats s'est intensifiée. Très attendu, le volet prévoyance à l'Etat a abouti à un accord interministériel le 20 octobre 2023. Les multiples versions du texte ont ouvert les échanges avec les Fédérations syndicales. L'expertise MFP sur certains aspects de la réforme a également été sollicitée par certains syndicats, comme le dispositif transitoire précédant le futur régime d'invalidité à l'Etat.

De manière plus informative, les travaux MFP/OS ont été des points d'étape incontournables pour le suivi et la compréhension des appels d'offres ministériels. La phase opérationnelle s'étant accélérée, notamment en santé, les analyses contributives des différents acteurs ont permis de prendre la hauteur de vue nécessaire afin de suivre les premières concrétisations de la réforme.

D'évidence, dans les prochains mois, les travaux du Comité de suivi (Cosui) avec les représentants des organisations syndicales seront à suivre d'encore plus près. Son rôle pivot pourra permettre d'infléchir certains « points durs » de la réforme (garantie dépendance peu prise en compte, prévoyance rendue obligatoire, couplage santé/prévoyance traité inéquitablement d'un ministère à l'autre, situation incertaine des populations retraitées...).

POINTS D'ÉTAPE DANS LES TROIS VERSANTS

FONCTION PUBLIQUE D'ÉTAT : UNE RÉFORME QUI AVANCE



A partir de 2023, malgré deux reports successifs, la réforme progresse significativement à l'Etat.

■ DES REPORTS SANS SURPRISE :

Le calendrier de mise en œuvre de la réforme a de nouveau été décéléré. La réforme, prévue initialement au 1^{er} janvier 2024, et déjà décalée à 2025, est maintenant reportée à 2026. En effet, entre le retard des travaux de cadrage et les délais allongés des négociations ministérielles, le gouvernement a dû repousser l'échéance de mise en œuvre. En ce sens, une disposition devra être officiellement adoptée dans le prochain projet de loi de finances.

■ LA SIGNATURE DE L'ACCORD INTERMINISTÉRIEL PRÉVOYANCE :

Après la finalisation du cadre Santé, le volet Prévoyance a été conclu par l'accord interministériel du 20 octobre 2023. Les textes réglementaires associés sont parus : le décret du 17 juin 2024 (concernant le risque décès), le décret du 27 juin 2024 (partie statutaire de l'incapacité avec les « garanties employeurs ») et le décret du 4 juillet 2024 (volet de la prévoyance complémentaire). Côté Invalidité, la mise en œuvre du futur régime est prévue au 1^{er} janvier 2027, laissant ainsi le temps nécessaire à l'élaboration du projet de décret cadre.

■ LES MINISTÈRES DANS LES STARTING BLOCKS :

En 2023, les appels d'offres commencent à s'enchaîner, ouvrant ainsi la phase de sélection des futurs opérateurs complémentaires. Les premiers sont lancés dès novembre à la Transition écologique, au Centre national de la Propriété forestière (CNPF) et aux Armées.

Début décembre, situation inédite : l'appel d'offres en Santé des Services du Premier ministre connaît un rebondissement avec son retrait pour motif d'intérêt général. Le recul s'explique notamment en raison des risques juridiques liés au choix de la procédure adaptée (marché à procédure adaptée) au lieu de celle de la procédure formalisée plus normée.

Voir bilan des appels d'offres en annexe 1 ci-après



■ LES PREMIERS ENSEIGNEMENTS DES APPELS D'OFFRES :

La lecture des appels d'offres est riche en enseignements comparatifs. Alors que certains ont longtemps milité pour un cahier des charges interministériel, facteur d'équité, la réalité des appels d'offres est tout autre.

DES HÉTÉROGÉNÉITÉS À TOUS LES NIVEAUX

Natures des procédures d'appels à concurrence : MAPA (marché à procédure adaptée) ou PAN (procédure formalisée avec négociation) ou AOO (procédure formalisée d'appel d'offres ouvert) : impacts réels sur les « règles du jeu » pour les opérateurs (délais variables, négociations ouvertes ou fermées...).

Types d'appels d'offres : AO Santé seule, AO Prévoyance seule, AO commun santé et prévoyance divisés par lot au sein d'un même AO ; AO spécifique à Bercy (avec prévoyance obligatoire conformément à leur accord ministériel) : impacts réels sur la mutualisation des risques.

Structure des offres : Nombre d'options facultatives variable, allant de 1 à 3.

Financement de l'accompagnement social : pour la plupart, un taux affiché à 0,5% des cotisations (taux minimum prévu par décret) mais fixé à 0,75% pour l'Armée (civils), à 2% pour l'Agriculture ou l'Education nationale, et même à 3% à Bercy.

Financement du Fonds d'aide aux retraités : taux majoritaire à 2% des cotisations (minimum du décret) ; taux évolutif à l'Ecologie (4% la 1ère année, 3% la 2ème année et 2% les années suivantes) ; taux supérieurs à la CDC, à la Culture et à l'Education nationale avec 3%.

ZOOM

RETRAITÉS

Le sort des retraités pose également question. Quelles sont les conséquences s'ils décident de ne pas adhérer au contrat collectif des actifs choisi par le ministère ? D'évidence, elles peuvent être lourdes notamment au regard de la dégressivité des cotisations les 5 premières années avec le plafonnement de la cotisation à 75 ans.

Un autre élément connexe : les modalités d'information des retraités : Quels seront les moyens donnés aux différentes parties prenantes pour communiquer au mieux dans le délai d'un an sur les changements opérés ?

DES SOLIDARITÉS MOINS VALORISÉES SANS VARIANTES POSSIBLES

La disparition des critères solidaires du référencement au profit d'une pondération des critères de choix valorisant notamment le « prix » (au détriment de la « qualité ») dans la moitié des appels d'offres risque d'entraver la sélection des opérateurs assurant la couverture la plus solidaire en faveur des personnels publics.

UNE COMPARABILITÉ DIFFICILE DES GRILLES DE GARANTIES

Certains ministères reprennent expressément le panier interministériel (Armées, Education nationale, ONF). Mais d'autres réagencent la grille (reformulation des intitulés, ajouts de lignes...) rendant ainsi difficiles les comparaisons et favorisant les oublis.

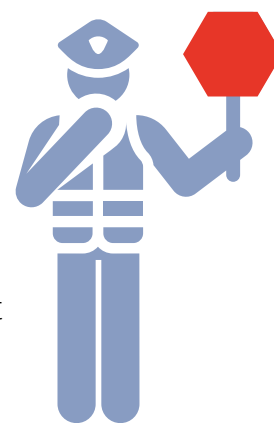
DES PREMIERS RÉSULTATS QUI INTERROGENT

Le tournant de l'obligatoire rebat les cartes dans les périmètres ministériels. Au-delà des « perdants » et des « gagnants », les interrogations s'enchaînent au fil des premiers résultats d'appels d'offres. Comment comprendre l'arrivée si soudaine d'un néo-assureur sur le « marché » de la PSC Fonction publique ?

En effet, après avoir remporté l'appel d'offres du ministère de la Transition écologique en mai dernier, la société d'assurance Alan entre aux Services du Premier ministre en proposant des offres exclusivement numériques.



FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE : UNE RÉFORME À L'ARRÊT



Après une longue série de travaux, les bases d'une révision du décret de 2011 sont formalisées. L'acte fondateur, finalisé au cours de l'été 2023, pose de nouveaux droits pour les 40 000 employeurs et les 1,9 million d'agents territoriaux.

■ UN PROTOCOLE D'ACCORD HISTORIQUE :

Le 11 juillet 2023, le premier protocole est signé au niveau national entre les associations d'employeurs et les organisations syndicales. Le texte introduit un certain nombre de nouveaux droits, en prévoyance notamment :

Prévoyance : en cas d'incapacité ou d'invalidité, garantie a minima du maintien de 90% du revenu global net (traitement indiciaire + nouvelle bonification indiciaire + régime indemnitaire) ; généralisation des contrats collectifs à adhésion obligatoire ; participation minimale de l'employeur à hauteur de 50%...

Santé : création d'un fonds national de solidarité pour les actifs et retraités en difficulté ; revoyure du volet « santé » portant sur le panier minimal de couverture, le niveau et les modalités de participation...

Pratiques contractuelles : visant à réguler les pratiques des opérateurs en matière d'évolution tarifaire ; assouplir la négociation locale sur la participation de l'employeur ; renforcer la solidarité pour les contrats labellisés en santé...

■ UNE TRANSPOSITION LÉGISLATIVE ET RÉGLEMENTAIRE EN STAND-BY :

Malgré cette avancée historique, la réforme est dans l'impasse. Avec l'abandon du projet de loi Fonction publique, prévu initialement en 2024, il n'y a en effet aucune solution identifiée pour la transposition normative du Protocole d'accord, laquelle est à l'arrêt complet sans « véhicule législatif » adapté.

■ LE DÉFI DE LA MISE EN ŒUVRE :

Au vu du contexte politique et de l'instabilité parlementaire, quel sera l'avenir de la réforme pour les territoriaux ? Sans solution, seul le décret territorial santé/prévoyance du 20 avril 2022 s'appliquera à compter du 1^{er} janvier 2025 (pour la prévoyance avec une participation limitée à 20% de la cotisation) et du 1^{er} janvier 2026 (pour la santé avec un socle prestataire minimal).

Si la question de la transposition n'est pas réglée d'ici ces deux échéances, le Protocole d'accord du 11 juillet 2023 ne pourra pas s'appliquer, à l'inverse des premiers éléments du décret...

ZOOM

RECOURS À L'ASSISTANT À MAÎTRISE D'OUVRAGE (AMO)

Certaines collectivités ont recours à l'AMO pour établir leur cahier des charges qui requiert une expertise technique particulière. Mais les modalités de rémunération des assistants à maîtrise d'ouvrage (avec intégration de la rémunération de l'AMO au sein de la cotisation tout au long de la vie du contrat d'assurance) soulèvent légitimement des contestations.

En 2024, plusieurs appels d'offres ont mis en place cette modalité de rémunération (peu fréquente jusqu'alors). Elle interroge à plusieurs égards :

- est-il juridiquement conforme que la rémunération de l'AMO, intégrée dans la cotisation, soit supportée par les agents affiliés au contrat ?
- quel sera le rôle effectif de l'AMO au cours de la vie du contrat d'assurance (post-passation du marché) ?



ZOOM

RATIO DE SOLIDARITÉ (EN LABELLISATION)

La modification du ratio de 1 à 3 à un ratio de 1 à 2 engagera-t-elle davantage de solidarité en protégeant mieux les plus âgés ? D'évidence, cet argument n'est pas fondé.

En effet, si ce changement doit s'imposer, ce sont à terme les agents aux montants de cotisations les plus faibles qui seront impactés. De fait, ils n'auront plus intérêt à souscrire des contrats labellisés, laissant ainsi les retraités sans solidarité intergénérationnelle.

Un changement de barème en ce sens annonce, en réalité, la fin de la solidarité intergénérationnelle. Il est préférable de maintenir un écart de cotisations maximum entre 1 et 3 pour garantir une solidarité réelle et efficace.

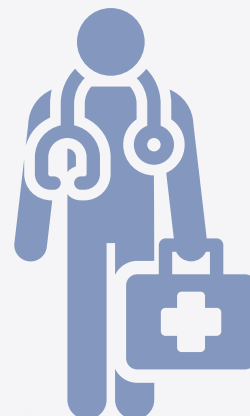
■ LES 1^{ERS} APPELS D'OFFRES EN ANTICIPATION DE PHASE DE LA RÉFORME PSC DANS LA TERRITORIALE :

A titre d'exemple, l'appel d'offres « Bordeaux » sur la couverture complémentaire de Bordeaux Métropole, ville de Bordeaux et son CCAS, Opéra National de Bordeaux.

- 1^{er} contrat collectif à adhésion obligatoire à effet au 1^{er} janvier 2024 (en anticipation de phase de la réforme PSC dans la territoriale)

Appel d'offres en 3 lots :	Lot remporté par :
Lot santé : Bordeaux Métropole	MNT
Lot santé : Ville de Bordeaux, CCAS et Opéra National de Bordeaux	le groupement Alternative Courtage / APICIL
Lot prévoyance : Bordeaux Métropole, Ville de Bordeaux, CCAS et Opéra National de Bordeaux	Collecteam / Allianz Vie

FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIÈRE : UNE RÉFORME BALBUTIANTE



Si la réforme PSC est bien sur les rails pour les agents de l'Etat et les territoriaux, 2022 et 2023 auront été deux années blanches dans l'hospitalière. Malgré de premières discussions entre employeurs et organisations syndicales en 2024, aucun arbitrage ou orientation n'ont été officialisés...

Pourtant, il y a urgence. Les besoins des hospitaliers sont très spécifiques compte tenu de leur surexposition aux risques (astreintes, surmenage, sous-effectifs chroniques, conditions de travail éprouvantes...). En ce sens, ils exigent une protection sociale complémentaire de qualité et cofinancée par leurs employeurs. Comment alors comprendre un tel retard et une telle dichotomie entre les trois versants ?

Comment accepter que nos soignants, les plus exposés aux risques, soient les derniers servis ?

Pire, à la différence des fonctionnaires d'Etat*, il n'existe aucun dispositif transitoire d'accompagnement à la prise en charge de la complémentaire santé des agents hospitaliers.

* Les agents de l'Etat reçoivent une aide mensuelle forfaitaire de 15€/mois, versée jusqu'à la mise en place effective du contrat collectif obligatoire.

2026



CHANTIER 2

UNE ORGANISATION AGILE ET ADAPTÉE AUX MUTATIONS DE SES MÉTIERS

UNE INFLUENCE MFP CENTRÉE SUR LA SAUVEGARDE DU SERVICE PUBLIC

UN MESSAGE CLAIR

entendu et relayé par les parlementaires : « la Protection sociale complémentaire est au carrefour de l'attractivité du métier public »

Alors même que le problème de l'attractivité du métier public n'a jamais été aussi criant en France, la MFP a mis en avant le « triple levier » d'attractivité que représente une bonne protection sociale :

- Une aide de l'employeur au financement de la complémentaire, jouant ainsi sur le pouvoir d'achat des agents, et rétablissant l'équité avec le secteur privé,
- Une prise en charge complète santé – prévoyance – accompagnement, remédiant pour partie aux fragilités sociales et plus largement aux problématiques de santé au travail,
- Une offre socle qualitative, encourageant les agents dans leur mobilité professionnelle.

Position MFP confortée par les conclusions des travaux de la *Revue internationale des Sciences Administratives* en janvier 2024 :

LA PSC, UN VÉRITABLE LEVIER D'ATTRACTIVITÉ DES MÉTIERS PUBLICS

La protection sociale pour les agents publics contribue à la qualité des services publics :

1. Motivation et Engagement

Une bonne protection sociale financée pour partie par l'employeur, incluant la couverture de la santé et de prévoyance, augmente le bien-être général des agents publics. Lorsqu'ils se sentent en sécurité et valorisés, les employés sont généralement plus motivés et engagés dans leur travail. Un personnel motivé est plus productif et soucieux de la qualité du service qu'il fournit, ce qui se traduit par une amélioration des services publics.

2. Attraction et Rétention des Talents

Les conditions de travail, y compris

la protection sociale, jouent un rôle crucial dans l'attraction et la rétention des talents. Une bonne protection sociale rend le secteur public plus attractif pour les candidats qualifiés, qui pourraient sinon être tentés par des opportunités dans le secteur privé. En retenant des agents expérimentés et compétents, la qualité des services publics s'améliore.

3. Réduction de l'Absentéisme

Une bonne couverture santé/prévoyance et des conditions de travail adaptées peuvent réduire l'absentéisme, car les agents sont moins susceptibles de prendre des congés pour des raisons de santé ou de stress. Cette baisse de l'absentéisme assure une continuité des services et maintient la qualité du service rendu.

4. Amélioration du Climat de Travail

Une protection sociale adéquate contribue à un climat de travail positif. Les agents qui se sentent soutenus par leur employeur sont plus enclins à adopter une attitude positive et coopérative. Un bon climat de travail peut également favoriser l'innovation et l'efficacité, car les agents sont plus disposés à collaborer et à partager leurs idées pour améliorer les services.

5. Équité et mobilité

Une bonne protection sociale unifiée sur les trois versants de la Fonction publique favorise la mobilité et donc de facto l'attractivité du métier public ; la mobilité renforce la motivation et les envies professionnelles des agents, source de satisfaction et de qualité des services fournis.

DES PARLEMENTAIRES SENSIBILISÉS ET TRÈS INTÉRESSÉS PAR LE SUJET :

Plus d'une douzaine de parlementaires ont répondu favorablement à nos demandes d'audiences ciblées sur la PSC, la qualité de vie au travail et l'attractivité du métier public.

Au final, plusieurs initiatives parlementaires ont vu le jour :

- Une dizaine de questions écrites ont été déposées (relative à la PSC dans les trois versants de la FP)
- Deux interpellations directes du Ministre Guerini (en séance de questions ouvertes)
- La participation de la MFP à un GT parlementaire sur la prévention
- L'envoi de deux courriers de sénateurs à la Première ministre Elisabeth BORNE, avec le ministre Stanislas GUERINI en copie.

La MFP a été conviée à **deux auditions parlementaires** :

- Mission d'information de l'Assemblée nationale sur la fiscalité des mutuelles d'assurance de santé le 3 avril 2024 : les rapporteurs n'ayant pas été réélus lors de la dissolution de juillet, interrogation quant à l'avenir de ces travaux ...
- Mission d'information du Sénat sur l'impact sur le pouvoir d'achat de l'augmentation des tarifs des mutuelles le 16 mai 2024 : le rapport devrait être publié le mardi 24 septembre et rendu public le jeudi 26 septembre, à l'occasion d'une conférence de presse. D'après nos premières informations, le rapport pourrait déboucher sur une proposition de loi transpartisane portée par le sénateur Xavier IACOVELLI (le rapporteur de la mission) et des amendements dans le PLFSS, voire une proposition de décrets.

UNE COMMUNICATION CIBLÉE SUR L'OBSERVATOIRE DES FRAGILITÉS SOCIALES DANS LA FONCTION PUBLIQUE

En quelques années, la mission de la MFP a muté pour dépasser la seule défense des intérêts des mutuelles membres. De lanceur d'alerte à ressource d'information, de réflexion et de contribution, la MFP est devenue l'acteur référent pour la protection sociale de tous les agents publics dont l'Observatoire des fragilités sociales est un « outil » central.



LA CONNAISSANCE ET L'EXPERTISE DES ENJEUX DU MÉTIER PUBLIC

Au-delà des études quantitatives et qualitatives récurrentes sur les fragilités, cet Observatoire s'est doté en 2023 d'une plateforme digitale WEB « *ma-sante-d-agent-public* » entièrement conçue comme un espace de contenus totalement indépendants dédiés à l'identité Fonction publique.

Cette plateforme est construite en quatre « boîtes » :

- **Les fragilités** (physiques, psychiques et éthiques) via des enquêtes et des articles indépendants et publics ;
- **Les repères** publiés par les mutuelles, les organismes publics tels que l'INSEE, la Caisse des Dépôts, les OS ou encore la presse spécialisée ;
- **Les paroles d'agents** qui interpellent et révèlent la réalité des difficultés sur le terrain ;
- **Les initiatives protectrices** mises en place par les mutuelles, le tissu associatif, les employeurs publics, les OS de la Fonction publique ...

Entre 2023 et 2024, ce sont plus de **160 nouveaux** contenus qui ont été intégrés à ce site. A noter la présence de **55 300 utilisateurs** de cet outil avec plus de 31 000 clics sur la fiche Repère – Équilibre santé/bien-être au travail, 20 528 clics sur la fiche Repère – Crise de foi des infirmières et 9 489 clics sur la fiche Paroles d'agents – Souffrance au travail des magistrats.

DE NOMBREUSES INTERVENTIONS DEVANT LA PRESSE

Une dizaine de communiqués ont été adressés à la presse. On peut notamment citer certains messages, largement relayés par la presse nationale et régionale, pour :

- Alerter l'opinion sur les dangers de la déclinaison de la réforme PSC (3 CP entre octobre 2023 et juillet 2024 : les accords nationaux interministériels santé et prévoyance, l'accord national historique dans la FPT, les dangers et opportunités des reports successifs ministériels),
- Sensibiliser l'opinion publique sur l'intérêt du sport lors d'un épisode d'hospitalisation : conférence MFP / Clinique de Morlaix,
- Mobiliser tous les acteurs en présence autour de la cohabitation intergénérationnelle solidaire avec le lancement de la tournée théâtrale MFP/Cohabilis « *Adopte un jeune.com* ».

Ces communiqués ont permis notamment de faciliter nos prises de contacts avec les parlementaires, d'ouvrir notre cible presse à la sphère généraliste et de multiplier les **interviews du Président MFP** :

ACTEURS PUBLICS
article publié le
24 mai 2023

ESE
article publié le
20 mai 2024

AEF INFO
article publié le
30 mai 2023

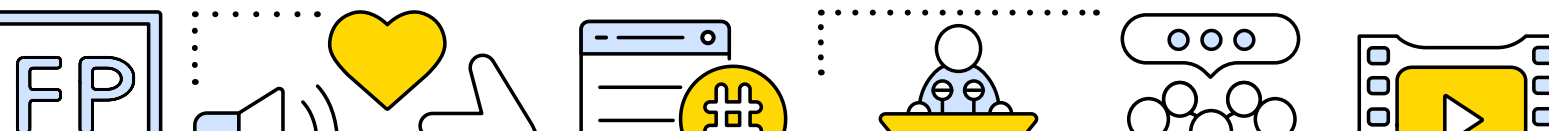
« ADOPTE UN JEUNE.COM »
articles de presse sur la tournée nationale
en mars 2024 : AFP, Capital, BFM TV,
Ouest France, La Montagne

ARGUS DE L'ASSURANCE
article publié le 26 mai 2023

PRISE DE PAROLE SUR LA DÉPENDANCE dans un article de l'Argus de l'assurance publié le 9 octobre 2023

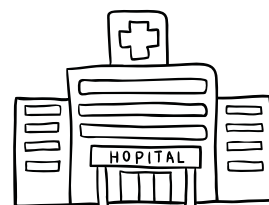
LA TRIBUNE DE L'ASSURANCE sur le sujet de la dépendance dans un article publié le 11 avril 2024

PSI
articles publiés
les 30 avril et
5 septembre 2024



UN CONVENTIONNEMENT DES ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ TOUJOURS DYNAMIQUE MAIS APPELANT À UNE RÉFLEXION APPROFONDIE POUR RÉNOVER L'ACTUEL DISPOSITIF RFH

BILAN ANNUEL DU CONVENTIONNEMENT HOSPITALIER SUR 2023

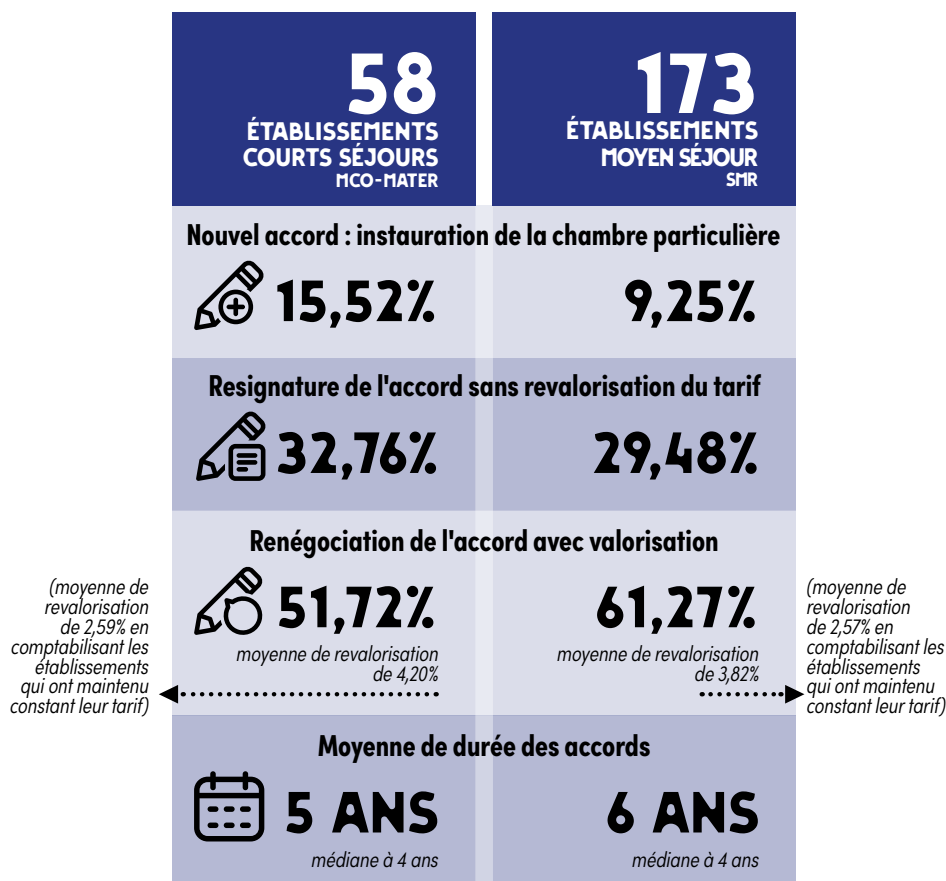


L'année 2023 correspond à une année de « fin de bascule » du CHM sur le RFH (une quarantaine de conventions CHM ont été renégociées en 2023). Désormais, les demandes de conventionnement ou de revalorisation tarifaire le sont essentiellement sous la bannière du RFH.

Synthèse des actions MFP en 2023 sur la **chambre particulière** : **275 établissements de santé ont signé ou renégocié** un nouvel accord avec la MFP pour le compte des mutuelles de la Fonction publique parties prenantes au RFH.

	171 ÉTABLISSEMENTS PUBLICS	69 ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS NON LUCRATIFS	35 ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS LUCRATIFS
	Nouvel accord : instauration de la chambre particulière		
	14%	5,8%	31,43%
	Resignature de l'accord sans revalorisation du tarif		
	35%	18,84%	8,57%
	Renégociation de l'accord avec valorisation		
	50%	75,36%	60%
	<i>moyenne de revalorisation de 4,24%</i>	<i>moyenne de revalorisation de 3,99%</i>	<i>moyenne de revalorisation de 3,48%</i>
	Moyenne de durée des accords		
	5 ANS	6 ANS	5 ANS
	<i>médiane à 4 ans</i>	<i>médiane à 5 ans</i>	<i>médiane à 5 ans</i>

(moyenne de revalorisation de 3,04% en comptabilisant les établissements qui ont maintenu constant leur tarif)



Ainsi, en 2023, on retiendra notamment que :

- Le montant moyen des revalorisations tarifaires est très faible (entre 3 et 4,24 %) et contenu dans les limites du RFH permettant le maintien d'une bonne maîtrise du reste à charge des adhérents et également des coûts de prestations pour les mutuelles.

- La durée moyenne des accords est très satisfaisante (de 4 à 6 ans) démontrant le rôle non négligeable des mutuelles en tant que régulateurs des frais de soins hospitaliers.

PERSPECTIVES DE TRAVAIL : OUVERTURE D'UNE RÉFLEXION SUR L'ÉVOLUTION DU CONVENTIONNEMENT RFH

Dispositif collectif historique des mutuelles, le RFH se positionne toujours comme un outil de régulation tarifaire unique sur le marché de la chambre particulière mais la réforme de la PSC et les mutations du « marché » de l'hospitalisation obligent à ouvrir une réflexion nouvelle pour apporter des solutions conventionnelles différentes, allant bien au-delà de la seule chambre particulière, afin de mieux accompagner les adhérents et renforcer les liens avec les établissements de santé.

Eu égard à l'enjeu de ce dossier, la MFP a décidé de constituer durant l'été 2024 **un groupe de travail sur la rénovation du dispositif conventionnel RFH** dont l'organisation est prévue dans le 4^{ème} trimestre 2024, placé sous l'autorité de la Commission Politique Mutualiste de la Santé et ouvert à l'ensemble des composantes de la MFP (Livre 2 et Livre 3).

Parallèlement, afin de mieux répondre aux enjeux actuels de santé, **il a été décidé d'associer à ces travaux les établissements de santé**. Un questionnaire à leur destination a d'ores et déjà été élaboré pour recueillir leurs besoins, leurs idées et les initiatives existantes. La compilation de ces données nous permettra de définir conjointement des pistes d'évolution du conventionnement dans un objectif partagé d'amélioration de la coordination et de la prise en charge des adhérents/patients.

UNE POLITIQUE PARTENARIALE EN ACCOMPAGNEMENT SOCIAL PARTICULIÈREMENT INNOVANTE ET DE PLUS EN PLUS RECONNUE SUR LE SECTEUR

DEUX FAITS MARQUANTS SONT À RETENIR :

- Le 10ème anniversaire du partenariat liant la MFP à l'Assurance retraite.
- La tournée théâtrale CIS (Cohabitation Intergénérationnelle Solidaire), orchestrée par la MFP dans le cadre de son partenariat avec Cohabilis.

PARTENARIAT MFP-CNAV : RETOUR SUR UNE DÉCENNIE D'ACTIONS PARTAGÉES

L'accord conclu entre la MFP et la CNAV a fêté ses 10 ans en novembre 2023.

Sur ces 10 années de déclinaisons concrètes (2014/2024), ce sont quelque **550 actions*** partagées qui ont été mises en place, ayant touché plus de 25 000 personnes, essentiellement des retraités, tant de la Fonction Publique que de l'inter-régime, mais également des actifs, agents publics ou non, ou encore des employeurs (universités, collectivités, hôpitaux, ...).

Sur la durée d'une année scolaire, **septembre 2023 à juin 2024**, 50 actions ont été partagées par la MFP et les Caisses de retraite, souvent avec d'autres partenaires, ayant permis de sensibiliser quelque **3 500 personnes**.

En effet, outre les partenariats officiellement conclus, la MFP est désormais associée à d'autres acteurs de l'Accompagnement Social qui la sollicitent directement pour relayer les événements qu'ils mettent en place. C'est par exemple le cas en Bretagne avec le Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) de la Côte d'Emeraude ou encore le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) de l'agglomération de Saint-Brieuc.

6 thématiques sont développées avec la CNAV et les CARSAT : les relations inter-générationnelles (détaillées dans le point suivant) qui représentent 60 % des actions menées, le bien vieillir/bien chez soi, la santé buccodentaire, le bien-être mental (incluant la gestion du stress et la mémoire), l'activité physique, et les conseils aux aidants.



UNE DÉCENNIE D'EXTENSIONS À DE NOUVEAUX TERRITOIRES :

Le protocole MFP/CNAV concernait 3 régions en novembre 2013 : Île-de-France, Languedoc-Roussillon et Rhône-Alpes. Après validations en CA, les CARSAT de 5 autres régions ont intégré le dispositif : Bretagne (2018, validation CA en décembre 2017), Auvergne et Midi-Pyrénées (2020, validation CA en octobre 2019), Aquitaine et Pays-de-la-Loire (2021, validation CA en juin 2021). Progressivement les caisses d'autres régions ont été associées pour la mise en place d'actions : PACA, Hauts-de-France, Bourgogne-Franche-Comté, Centre-Ouest, Normandie, La Réunion.

* Y compris les actions menées en faveur de la Cohabitation Intergénérationnelle Solidaire, dont la tournée théâtrale

PARTENARIAT MFP-COHABILIS : CIS « ADOPTE UN JEUNE.COM » LA TOURNÉE

Toujours à l'affût d'approches innovantes, la MFP choisit l'originalité d'une tournée théâtrale pour promouvoir la Cohabitation intergénérationnelle solidaire.

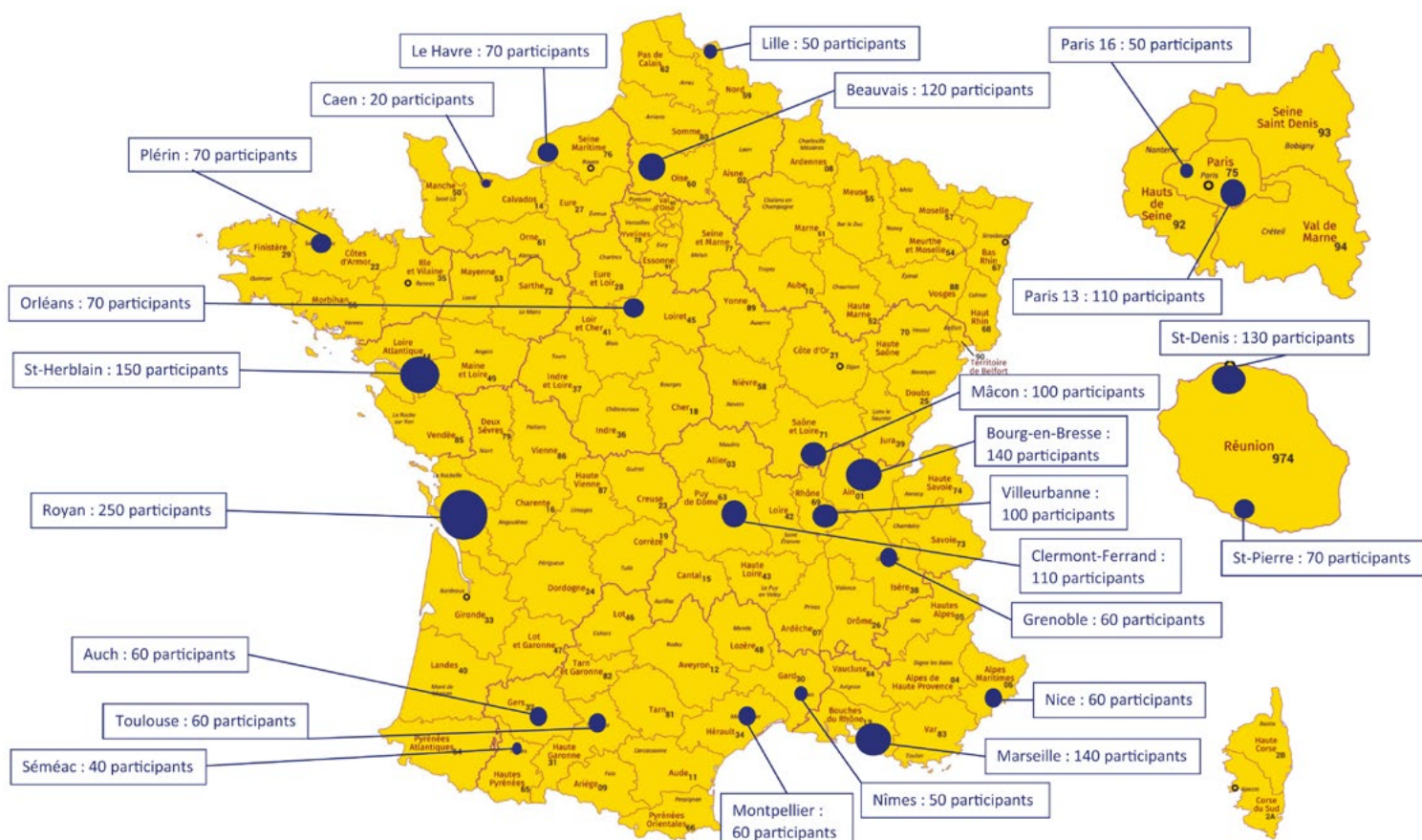
Organisée et financée par la MFP, cette tournée a été mise en place en partenariat avec le réseau Cohabilis, des Caisses de retraite du Régime Général et des structures inter-régimes, et de nombreux partenaires locaux, comme le département de l'Oise et le Conseil Départemental de Haute-Garonne, les CROUS Auvergne et La Réunion Mayotte, le CHU de Lille, Mutualité Française PACA SSAM, l'Institut Claude Pompidou, le CLIC Orléans Val de Loire, la Banque Française Mutualiste, l'Union Mutualiste Retraite, ...

PRODUCTION SUR UNE VINGTAINNE DE TERRITOIRES

Cette tournée s'est déroulée entre le 11 mars 2024 et le 10 avril 2024. Pas moins de 22 représentations se sont enchaînées sur ce mois de tournée, auxquelles se sont ajoutés 2 ciné-débats à La Réunion les 23 et 24 avril, respectivement à Saint-Pierre et Saint-Denis.

UNE BELLE RÉUSSITE

Au total, ce sont **plus de 2 100 participants** qui ont assisté à ces 22 représentations et 2 ciné-débats, majoritairement (84%) des retraités, mais également des actifs (10 %) et des étudiants (6%). En termes d'âge, 15 % des participants avaient moins de 60 ans et 8 % 80 ans ou plus. Près de 8 sur 10 (77 %) étaient âgés de 60 à 79 ans.



ENTRÉE LIBRE

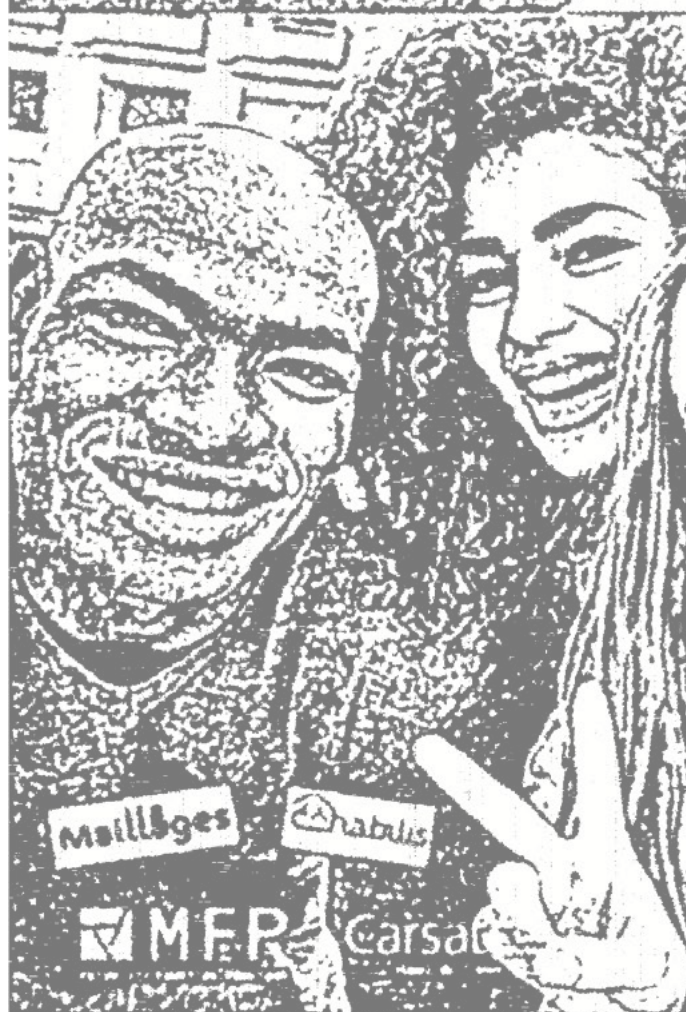
THÉÂTRE

& **Oratoire Pierre**
de la cohabitation

ADOPTE UN JEUNE .COM

de Pierre de Nobres

Où comment vaincre sa
solitude quand on est
un senior...



MFR

Carsat



DES ENGAGEMENTS NOTABLES

Une centaine de personnes, très intéressées par le principe de cohabitation, ont fait la démarche active de laisser leurs coordonnées dans le but d'être rappelées par la structure locale du réseau Cohabilis gérant la CIS.

5 personnes ont d'ores et déjà adhéré à l'association de CIS de leur territoire et sont en attente de leur 1er binôme.

DES RETOMBÉES PRESSE ENTHOUSIASMANTES

- **AFP** : un journaliste de l'AFP a assisté à la représentation sur Mâcon où il a pu échanger avec des participants et les représentants de l'association locale. Il a ensuite interviewé à distance un binôme de Valenciennes (hébergeuse encore active, agente administrative de l'université de Valenciennes, et jeune professeure d'anglais dans la même université), mettant ainsi en avant l'intérêt de la Cohabitation intergénérationnelle solidaire pour les jeunes agents publics.
- **CAPITAL ET BFM** : reprise de l'article AFP
- **RADIO FRANCE** : a rencontré un « trinôme » sur Avignon composé d'un couple de retraités accueillant un jeune douanier.

Forts du succès rencontré par la tournée théâtrale, et afin d'entretenir l'intérêt ainsi suscité pour la Cohabitation intergénérationnelle solidaire, la MFP et Cohabilis envisagent de s'investir dans 2 directions :

- Une déclinaison très opérationnelle, avec de nouvelles dates de représentation de la pièce Adopte un jeune. com, sur des territoires complémentaires. En effet, auprès du grand public, ce type d'actions très concrètes est beaucoup plus efficace que les seules campagnes de communication,
- Une approche partenariale, en recherchant de nouveaux partenaires, pouvant notamment constituer une caisse de résonance encore plus importante, et apporter un financement.

... AVEC L'APPUI DYNAMIQUE ET INCONTOURNABLE DES MILITANTS DU RÉSEAU

Soutiens indispensables du siège sur les territoires, les élus militants MFP en région constituent un patrimoine collectif indispensable au rayonnement de la MFP sur l'ensemble du territoire français métropole et Outre-Mer..

DES MILITANTS INFORMÉS VIA LE « FIL ACTU MFP » TRIMESTRIEL :

- Sur l'actualité du secteur social,
- Sur la réforme de la PSC,
- Sur les dossiers Métiers (conventionnement / accompagnement social)

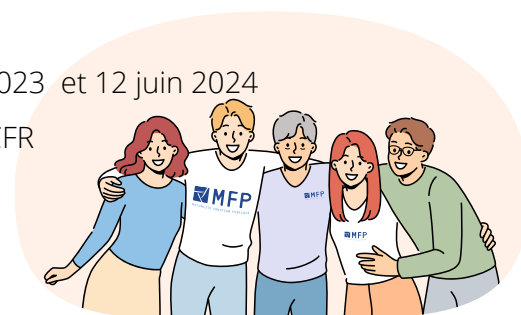
DES MILITANTS ALIMENTÉS EN CFR PAR LES WEBINAIRES ORGANISÉS PAR LE SIÈGE

DES MILITANTS ACTIFS ET IMPLIQUÉS SUR LES ACTIONS EN RÉGION :

- **ACCOMPAGNEMENT SOCIAL** : la « tournée théâtrale sur la Cohabitation intergénérationnelle solidaire » a remporté un vif succès avec plus de 22 dates de représentation sur toute la France, rendues possibles grâce à la mobilisation des élus en région ;
- **CONVENTIONNEMENT HOSPITALIER** : de nouvelles conventions ont pu voir le jour grâce à la mobilisation et l'engagement des coordonnateurs conventionnement en charge de la négociation du RFH dans les établissements de santé ;
- **PSC** : une douzaine de questions écrites initiées par les parlementaires en circonscription sollicités par les élus mutualistes et des « alertes-types » ont été enregistrées sur les sites du Sénat et de l'Assemblée Nationale.

L'ACTIVITÉ DU RÉSEAU EN CHIFFRES (JUIN 2023 – SEPT 2024) :

- 1 Session formation conventionnement DR et militants
- 3 réunions des Délégués Régionaux - 12 avril, 18 décembre 2023 et 12 juin 2024
- 50 ouvertures d'actions de prévention par les membres des CFR
- 26 CFR et 7 BR réunis



PERSPECTIVES 2024 – 2025

Suite à la dernière réunion des délégués régionaux et compte tenu du report de la date effective du rapprochement avec la FNMF, il a été demandé :

- La réalisation d'une cartographie des forces et capacités militantes dans chaque région
- Les réunions inter régionales à réinventer

Ces travaux seront mis en œuvre au troisième trimestre 2024.

UNE INSTITUTION QUI SE PRÉPARE **AUX CHANGEMENTS**

CHANTIER 3

L'Assemblée générale de juin 2023 a consacré une large partie de son ordre du jour à l'actualité du dossier de rapprochement MFP/FNMF attendu au 31 décembre 2024 avec la présentation des grandes lignes de la future organisation (tant au siège qu'en région) et les différents scénarii juridiques de rapprochement. Par cette démarche concertée, les deux Fédérations avaient à cœur de renforcer la famille mutualiste après trente ans de transformations lourdes et profondes du secteur et à la veille de grandes réformes sur la santé et la protection sociale des agents publics.

Etait également acté, dès l'origine du projet, que le conventionnement hospitalier (RFH) serait exclu de ce rapprochement et qu'ainsi, il appartenait à la MFP de travailler à son devenir. Suite à la consultation des mutuelles sur la reprise de cette activité, la MNT, avec l'appui de la MGEN, a indiqué vouloir mettre en place une étude de faisabilité d'une possible reprise du RFH. Une analyse a été menée par la MNT, en lien avec le Groupe VYV et la MGEN, et des scénarii alternatifs ont été proposés.

UN REPORT DU RAPPROCHEMENT AU 31 DÉCEMBRE 2026

Une réunion de l'ensemble des parties prenantes du dossier s'est tenue au printemps 2024 et a décidé unanimement de reporter la date de rapprochement de deux ans.

Trois éléments décisifs ont orienté ce choix politique :

- Le PSE de la FNMF et ses conséquences juridiques sur la priorité de reprise des personnels imposée sur un an ;
- Le décalage dans le temps de la mise en œuvre effective de la réforme PSC dans les trois versants de la Fonction publique ;
- La possibilité de mettre en réflexion une solution au conventionnement au sein du Groupe VYV pour une effectivité à horizon 2026.

Ce report de quelques mois permet ainsi de se donner le temps de bâtir une solution partagée par tous.

La Commission des présidents MFP, réunie en juillet 2024, a confirmé le rapprochement des deux fédérations MFP et FNMF à l'horizon de 2026.

UN REPORT QUI NÉCESSITE UNE RÉORGANISATION DES ACTIVITÉS

Dans le cadre d'un budget contraint, revu à la baisse, la priorité de la MFP est de « recentrer » ses activités sur les trois axes suivants :

■ **L'INFLUENCE** en lien de plus en plus étroit avec la FNMF : rencontres et auditions communes, étude Harris co-financée, contenus de communication partagés, colloques à deux voix, réunions PSC ouvertes à l'ensemble des mutuelles de fonctionnaires, partage documentaire ;

■ **L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL** en priorisant deux partenariats : la CNAV et Cohabilis ;

■ **LE CONVENTIONNEMENT HOSPITALIER** avec l'organisation d'une réflexion collective sur le contenu du dispositif conventionnel RFH, en tenant compte de l'évolution du « marché », de la réglementation, du bilan sur 5 ans des conventions et des attentes des établissements de santé / mutuelles. L'objectif est de tirer les enseignements et de définir avec l'ensemble des parties prenantes (mutuelles, établissements, adhérents) de nouveaux axes conventionnels de parcours de santé.



BILAN DES PREMIERS RÉSULTATS DES APPELS D'OFFRES MINISTÉRIELS

ANNEXE 1

Ministères	Dates de publication au BOAMP	Résultats	OC référencés santé/ prévoyance (Acte 2 - 2016)
Ministère de l'Agriculture (MASA) Appel d'offres en santé et Appel d'offres en prévoyance	14 décembre 2023 (AO santé) 7 août 2024 (AO prévoyance)	Santé : Consortium formé de Groupama, Crédit Agricole Assurances et Agrica Prévoyance : AO en phase de candidatures	Harmonie Fonction Publique/ Mutex Groupama AG2R La Mondiale
Ministère des Armées Appel d'offres en santé (en 2 lots pour les militaires et les civils)	1 ^{er} novembre 2023 (AO santé)	Santé : - Pour les militaires : Alliance UNEO - GMF (groupe Covéa) - Pour les civils : Consortium AGPM - Klésia - Harmonie mutuelle (avec Allianz France en réassurance) Prévoyance : AO non publié	Unéo Fortégo (AGPM, GPMA/Allianz, MC Déf) Harmonie Fonction Publique Intériale
Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires (MTECT), Transition énergétique (MTE) et Secrétariat d'Etat chargé de la mer (SEM) Appel d'offres en santé et Appel d'offres en prévoyance	2 novembre 2023 (AO santé) 1 ^{er} août 2024 (AO prévoyance)	Santé : Alan Prévoyance : AO en phase de candidatures	MGEN
Centre national de la propriété forestière (CNPF) Appel d'offres en santé et Appel d'offres en prévoyance	19 novembre 2023 (AO santé) 7 août 2024 (AO prévoyance)	Santé : Harmonie Mutuelle - Groupe Vyv Prévoyance : AO en phase de candidatures	Pas de référencement
Services du Premier ministre Appels d'offres en santé et Appel d'offres en prévoyance	10 décembre 2023 (1 ^{er} AO santé) 13 mars 2024 (2 nd AO santé) 27 juin 2024 (AO prévoyance)	Santé : - 1 ^{er} AO annulé pour « motif d'intérêt général » - 2 nd AO : Alan Prévoyance : AO en phase de candidatures	Pas de référencement
Office national des forêts (ONF) Appel d'offres en santé et Appel d'offres en prévoyance	13 février 2024 (AO santé) 7 août 2024 (AO prévoyance)	Santé : répartition : - Groupe VYV (salariés) - Mutuelle AÉSIO (agents publics) Prévoyance : AO en phase de candidatures	Harmonie Fonction Publique/ Mutex Groupama AG2R La Mondiale

(mise à jour au 14 septembre 2024)

Ministères	Dates de publication au BOAMP	Résultats	OC référencés santé/ prévoyance (Acte 2 - 2016)
Caisse des Dépôts et Consignations Appel d'offres commun en santé et prévoyance	9 mai 2024 (AO santé et prévoyance)	Groupement conjoint CNP Assurances et LMG (La Mutuelle Générale)	Malakoff Humanis (en santé) CNP Assurances (en prévoyance)
Ministère de la Culture Appel d'offres commun en santé et prévoyance	9 mai 2024 (AO santé et prévoyance)	Santé : AO en phase de candidatures Prévoyance : AO en phase de candidatures	MGEN Intériale/AXA CNP Assurances
Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, Enseignement supérieur et Recherche, Sports , Jeux olympiques et paralympiques Appel d'offres en santé	17 juin 2024 (AO santé)	Santé : AO en phase de candidatures Prévoyance : AO non publié	MGEN Intériale/AXA CNP Assurances
Ministères sociaux Appel d'offres commun en santé et prévoyance	3 juillet 2024 (AO santé et prévoyance)	Santé : AO en phase de candidatures Prévoyance : AO en phase de candidatures	MGEN/Harmonie Fonction Publique MGAS/SHAM
CESE Appel d'offres commun en santé et prévoyance	13 juillet 2024 (AO santé et prévoyance)	Santé : AO en phase de candidatures Prévoyance : AO en phase de candidatures	Pas de référencement
Ministère de la Justice Appel d'offres commun en santé et prévoyance	10 août 2024 (AO santé et prévoyance)	Santé : AO en phase de candidatures Prévoyance : AO en phase de candidatures	Intériale
Ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique Secrétariat Général Appel d'offres commun en santé et prévoyance	14/09/2024 (AO santé et prévoyance obligatoire)	Santé : AO en phase de candidatures Prévoyance : AO en phase de candidatures	MGEFI
Ministère de l'Intérieur et des Outre-Mer Appel d'offres commun en santé et prévoyance	14/09/2024 (AO santé)	Santé : AO en phase de candidatures Prévoyance : AO non publié	Pas de référencement

Liste des appels d'offres attendus :

- **DGAC** : santé et prévoyance (pour rappel : accord ministériel santé du 27 février 2024, publié au JO le 28 juin 2024)
- **Intérieur et Outre-mer** : prévoyance (pour rappel : AO santé publié le 14 septembre 2024 + accord ministériel santé du 16 mai 2024, publié au JO le 7 juin 2024)
- **Affaires étrangères** : santé et prévoyance (accord ministériel en cours de signature en septembre 2024)
- **Éducation nationale** : prévoyance (pour rappel : AO santé publié le 17 juin 2024 + accord ministériel santé/prévoyance du 8 avril 2024, publié au JO le 30 avril 2024)
- **Armées** : prévoyance (pour rappel : AO santé publié le 1er novembre 2023)

ANNEXE 2

LA MFP EN CHIFFRES

18 mutuelles ou unions de mutuelles de la Fonction publique



UN POIDS TRÈS SIGNIFICATIF SUR LE MARCHÉ

6,5 millions de bénéficiaires
RÉGIME COMPLÉMENTAIRE

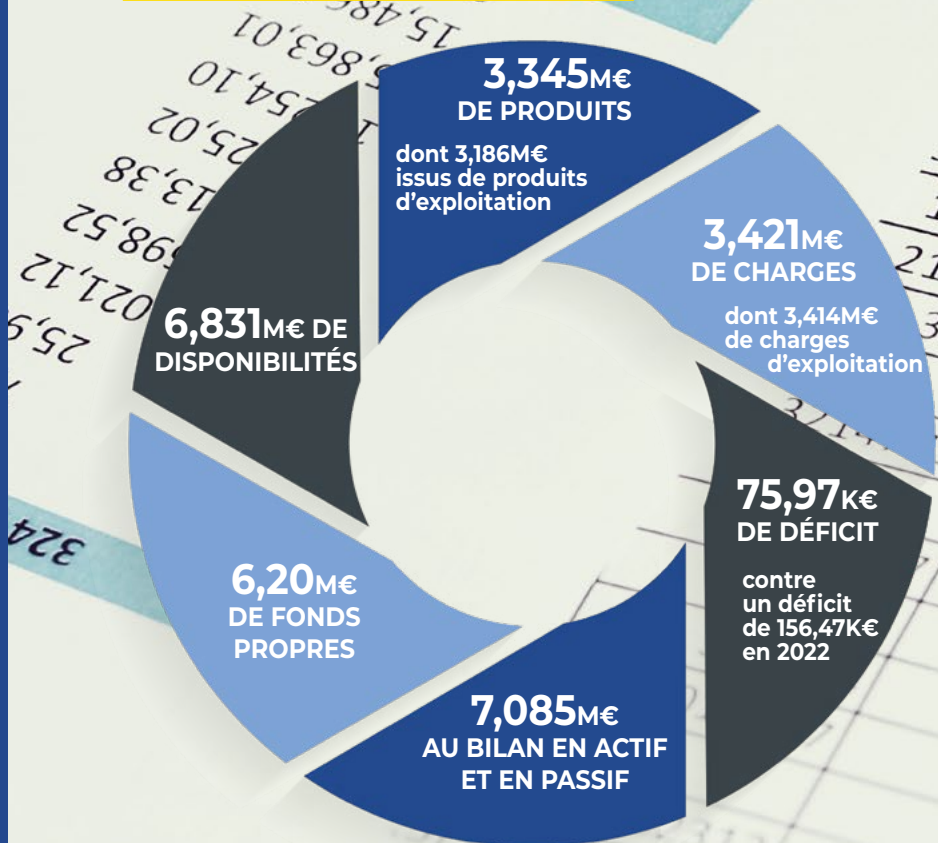
4 millions d'adhérents actifs et retraités couverts en RC
RÉGIME COMPLÉMENTAIRE

3,5 milliards de prestations servies (santé et prévoyance)
RÉGIME COMPLÉMENTAIRE

6 milliards de prestations versées
RÉGIME OBLIGATOIRE

5 millions d'assurés et ayants droit
RÉGIME OBLIGATOIRE

COMPTES 2023



LES FAITS MARQUANTS 2023 SUR LE PLAN BUDGÉTAIRE

Une année 2023 sous le double prisme de la continuité et de l'anticipation :

- **LA CONTINUITÉ** tout d'abord concernant les pratiques de participation aux instances, commissions ou groupes de travail sur un mode mixte visioconférence/présentiel. Leur principal effet réside dans la diminution sensible des déplacements et des autres frais associés. La continuité également avec la poursuite de l'activité de l'Union sur l'ensemble de son périmètre influence et lobbying, conventionnement, partenariats et actions constitutives de l'accompagnement social. La continuité enfin avec les travaux relatifs au chantier de rapprochement FNMf / reprise du conventionnement.

- **L'ANTICIPATION**, ensuite en soulignant les efforts de gestion réalisés pour, finalement, parvenir à un quasi-équilibre des comptes. Ceci est le résultat d'une recherche permanente de rationalisation des dépenses et d'une mutualisation de charges de certaines actions avec la FNMf. L'anticipation également avec des placements financiers plus rémunérateurs rendus possibles grâce à la remontée des taux d'intérêt. L'anticipation enfin avec la conduite d'une étude pendant une année, sur les conditions d'une éventuelle reprise du conventionnement.

AU TITRE DES AUTRES ÉLÉMENTS MARQUANTS DE L'EXERCICE, AYANT IMPACTÉ LES COMPTES DE L'UNION, ON PEUT CITER :

- La réalisation de deux colloques sur le thème de la protection sociale complémentaire : le premier, relatif aux aspects techniques de l'appel d'offres et des marchés publics, le second présentant un bilan et les premiers enseignements de la réforme de la PSC ;
- La réalisation de contenus et de vidéos pour l'espace digital développé par l'*Observatoire MFP des fragilités sociales* « ma santé d'agent public » ;
- L'accompagnement institutionnel, juridique et social dans le cadre des travaux de rapprochement FNMf / reprise du conventionnement ;
- L'évolution du montant du loyer du siège de l'Union ;
- La fermeture des comptes bancaires dédiés aux comités fédéraux régionaux souscrits auprès de la Banque des Territoires ;
- La recherche d'optimisation du montant des produits financiers avec la réalisation de nouveaux placements auprès de la Société Générale.

Il convient enfin de préciser que le périmètre du tour de table des mutuelles et unions adhérentes à la MFP est demeuré inchangé, ainsi que le montant de la cotisation unitaire 2023.

L'EMPLOI PUBLIC EN 2022

5,697
MILLIONS
d'agents en activité

+29 800
agents en
contrats aidés

soit **0,5%** d'augmentation
par rapport à 2021



22%
des
Agents
sont
contractuels

21,2% des Agents publics
sont à **TEMPS PARTIEL**



63,2%
des agents publics
sont des femmes

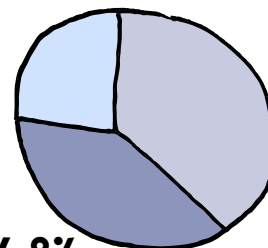
CATÉGORIES

A 38,23%
B 21,8%
C 39%

44 ans
AGE MOYEN
(41 ans en secteur privé)

une moyenne
d'âge qui ne cesse
d'augmenter !

18,8%
25-34 ans



38,5%
35-49 ans

+1,5 an

sur la période
2011-2021

36,8%
50 ans et plus

Sources : *Données 2022*, INSEE et DGAFP, publiées en *juillet 2024*

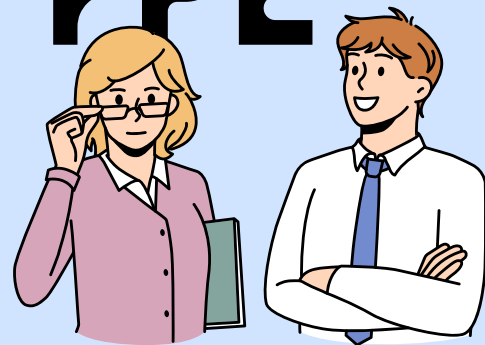
2,542
MILLIONS
d'agents en activité

+0,6%



après une quasi-stabilité en 2021

FPE



Dans les ministères, l'emploi augmente de 0,3% après une baisse de 0,3% en moyenne par an de 2019 à 2021.

Cette augmentation est essentiellement portée par celle des ministères en charge de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la recherche (+0,6% soit 6 700 agents), de l'Intérieur et des Outre-mer (+0,7%, soit 2 100 agents) et celle des agents civils du ministère des Armées (+1,7% soit 1 200 agents).

En revanche, l'emploi baisse dans les ministères économiques et financiers (-1,9%, soit -2 600 agents), et de la Justice (-0,7%, soit -700 agents).

Dans les EPA*, l'emploi augmente de 1,6%, essentiellement du fait des établissements sous tutelle des ministères en charge de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la recherche.



21,5%
des
Agents
sont
contractuels

17,4% des Agents publics
sont à **TEMPS PARTIEL**



57,7%
des agents publics
sont des femmes

43 ans
AGE MOYEN
(44 ans, militaires exclus)

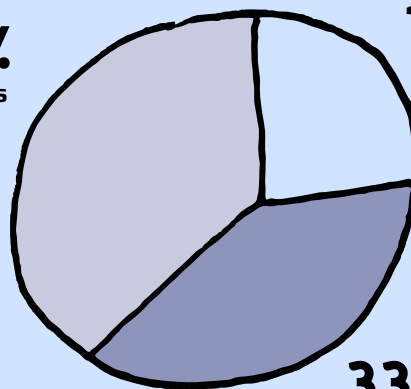
CATÉGORIES

A 55,3%

B 23,4%

C 20%

39,7%
35-49 ans



19,5%
25-34 ans

33,9%
50 ans et plus

* Etablissements publics à caractère administratif

FPT



1,941 MILLION
d'agents en activité **+0,5%**
d'augmentation
par rapport à 2021

77% en organismes communaux



61,2%
des agents publics
sont des femmes



22,8%
des
Agents
sont
contractuels

24,6% des Agents publics
sont à **TEMPS PARTIEL**

CATÉGORIES

A 12,7%

B 14,8%

C 71,3%

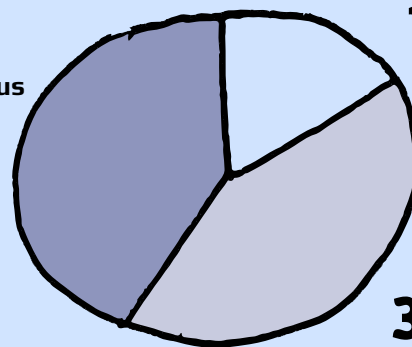
46 ans
AGE MOYEN

le versant le plus âgé

4 Agents en
catégorie C
5

43,7%
50 ans et plus

14,3%
25-34 ans



37,3%
35-49 ans

1,214
MILLION
d'agents en activité

+0,2%



soit une quasi-stabilité par rapport à 2021

FPH



21,7%

des Agents sont contractuels



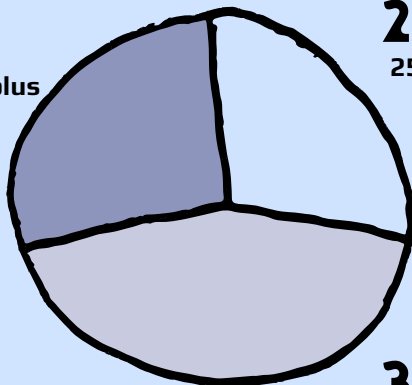
77,9%

des agents publics sont des femmes

23,8% des Agents publics
sont à **TEMPS PARTIEL**

42 ans
AGE MOYEN

31,6%
50 ans et plus



24,4%
25-34 ans

38%
35-49 ans

CATÉGORIES

A 43,7%

B 29,9%

C 26,4%

CONSEIL D'ADMINISTRATION

au 17/09/2024

ABBE Erwan	CNG
ALHERITIERE Marc	MNT
AUDRY-ADARDOUR Valérie	Mgéfi
AUTRAN Silvia	MASFIP
AUZERAY Christelle	MGEN
BESOZZI Laurent	MNT
BOUQUET Fabrice	MGEN
BRICHET Serge	Mgéfi
CAZAUX-ROCHER Patrice	CDC Mutuelle
CHAPUIS Jean-Pierre	UNMFT
CHAUBET Stéphanie	UGM FP AG2R LA MONDIALE
COHENCA Anne-Marie	MNT
DAUBAGNAN Jean-Luc	Mgéfi
DEBORD Didier	Mgéfi
DOMINICI Louis	MAEE
DORCHIES Stéphane	MGEN
DOYEN Alain	MNT
GOUZOUGUEC Stefan	MGEN
GUERARD François	MGAS
LAFOND Christophe	MGEN
LAMARRE Frédérique	MGEN
LECAUDEY Marcel	MCF
MOREIRA Carole	UNS
MORINEAU Nadine	MDD Atlas
NOVELLI-LEMOINE Céline	MNFCT
OLLIVIER-LANNUZEL David	KLESIA Mut'
PITRE Mickaël	MGEN
PONS Pascal	MGEN
PONTE-GARCIA Olivier	MGEN
QUERCIOLI Didier	MGEN
RONDOT Isabelle	MGEN
TREFLEZE Régine	MCDDef – Groupe Klésia
VERHAEGHE Régis	MMJ
VION Denis	Mutuelle de l'INSEE

EFFECTIFS DES MUTUELLES MFP "MEMBRES PARTICIPANTS" au 31/12/2023

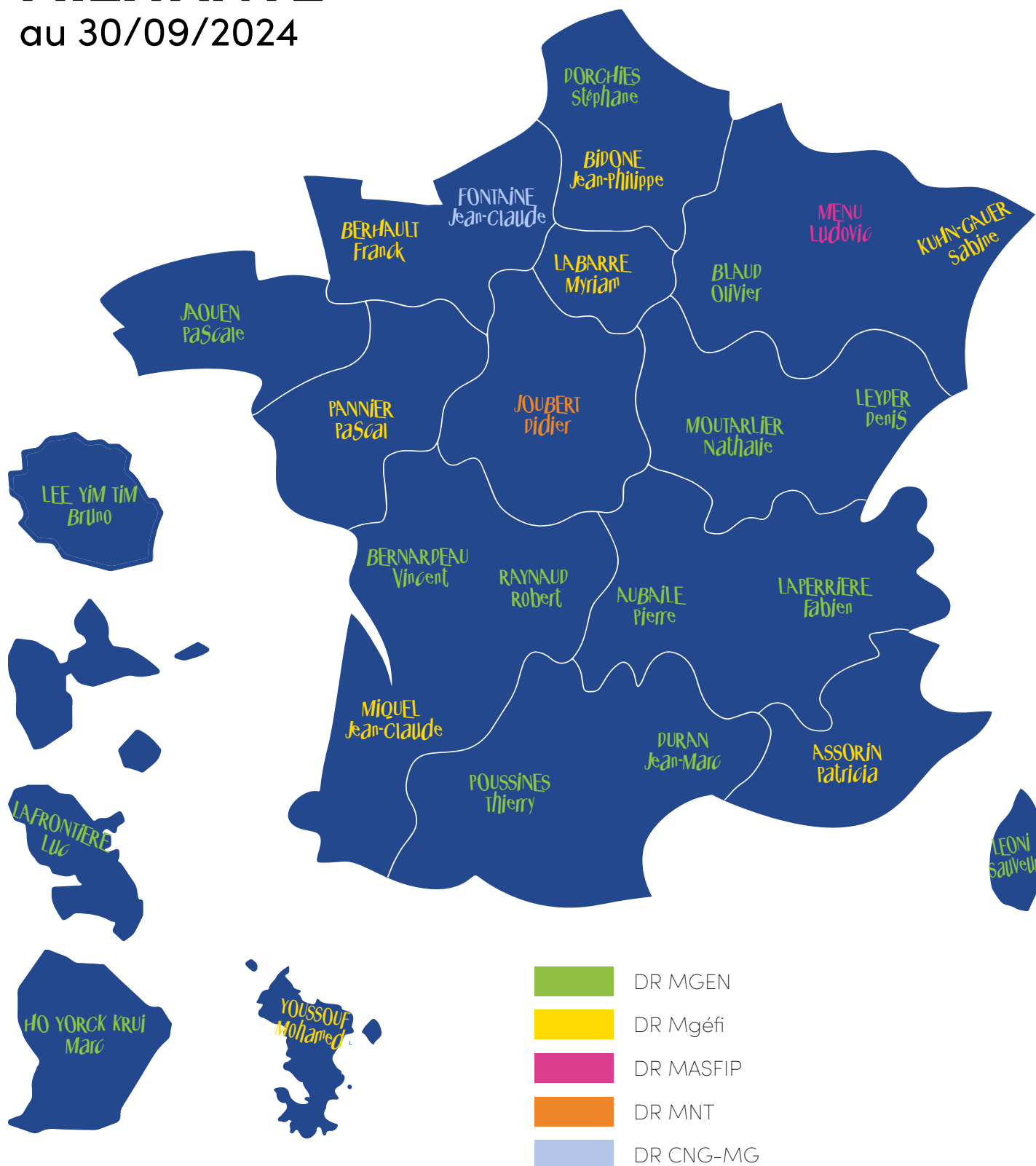
MUTUELLES (Livre II) ET UNIONS (Livre I)	
CDC MUTUELLE	3 229
KLESIA Mut'	38 305
MAEE	10 255
MCF	10 559
MGAS	55 775
MGEFI	248 029
MGEN	1 966 267
MMJ	62 556
MNFCT	39 382
MNT	458 263
UGM FP AG2R	30 973
UNMFT	20 150
UNS	34 961
TOTAL	2 978 704

MUTUELLES (Livre III)	
CNG-MG	294 536
INSEE	9 470
MASFIP	214 613
MCDDef – Groupe Klésia	38 305
MDD	35 717

ORGANISATION

MILITANTE

au 30/09/2024





RAPPORT
D'ACTIVITÉ

Mutualité Fonction Publique
4 Avenue du recteur Poincaré 75016 Paris
www.mfp.fr